



Ateliers d'informations propriétaires étangs

Contact

Marie-Ange NOWAK
Expert Judiciaire

Téléphone :
06 19 99 27 24

Mail :
ma.nowak@expert-etang.com

INFOS PRATIQUES

- Atelier payant – nombre de places limité à 20 personnes
- Tarif : 40 €
- Tarif adhérents du Syndicat des Étangs : 30 €

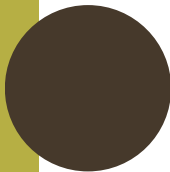
 Réservation obligatoire

RÉSERVATION & PAIEMENT

Réservation par téléphone (appel/sms)
Marie-Ange NOWAK
06 19 99 27 24

ou par mail :
ma.nowak@expert-etang.com

Paiement par chèque le jour de l'atelier
libellé à l'ordre de Provisia SAS - FCI





Régulariser son étang : Que dois-je faire ?

Obligations légales
-
Points de vigilance
-
Solutions durables

 Tous les 3èmes jeudi du mois :

19 Mars - 16 Avril - 21 Mai
18 Juin - 16 Juillet - 20 Août
17 Septembre - 15 Octobre
19 Novembre - 1er Décembre

 18h00 – 20h00

 Salle Safran – Chambre
d'Agriculture de Limoges

AU PROGRAMME

- Comprendre le cadre réglementaire applicable aux étangs
- Identifier les points de vigilance prioritaires
- Savoir comment régulariser son étang et réduire durablement les impacts
- Anticiper les contrôles et sécuriser son patrimoine sur le long terme
- Avoir une idée de la valeur vénale de son étang

INTERVENANTS

• Marie-Ange Nowak

Experte en transaction immobilière consacrée aux étangs (19ans d'activité) & accompagnement à la régularisation des plans d'eau (10ans d'activité)

• Institutionnelle

Intervention DDT sur le rôle de l'état

